



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Teletravail

Question écrite n° 1293

### Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le teletravail qui semble pouvoir creer de nombreux emplois et cela sur l'ensemble du territoire. Aussi, il lui demande s'il compte favoriser ce nouveau type d'activite, sachant qu'il repond aussi a un souci d'aménagement du territoire.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'interet que presente le teletravail pour la creation de nombreux emplois. Cette question fait l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement. Un groupe de travail interministeriel, preside par M. Martin-Lalande, depute de Loir-et-Cher, a pour mission d'examiner les conditions economiques et juridiques du teletravail. La DATAR vient de presenter recemment un rapport sur ce sujet, qui est de nature a nourrir les travaux de cette commission. Le Premier ministre a souhaite ouvrir un large debat sur l'aménagement du territoire. Nul doute que cette concertation menee au niveau local sera l'occasion de reflexions sur le developpement du teletravail. Le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle porte un interet particulier au developpement de nouvelles activites, aux entreprises et aux creations d'emplois qui peuvent en resulter. C'est ainsi que la loi quinquennale adoptee par le Parlement, relative au travail, a l'emploi et a la formation professionnelle, integre des mesures directement applicables a ce secteur d'activite. La reforme de l'aide a la creation d'entreprise est de nature a faciliter l'engagement d'entrepreneurs. De meme, l'annualisation du travail a temps partiel peut faciliter le travail a temps partage, notamment des cadres qui exercent une activite de conseil aupres des entreprises. De surcroit, cette orientation donnera lieu, dans un delai d'un an, a un rapport du Gouvernement au Parlement assorti de propositions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kert Christian](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1293

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1432

**Réponse publiée le :** 17 janvier 1994, page 282